Quels risques aux yeux de la loi si je fugue à 19 ans ?

Par anonyme77100

Bonjour tout le monde, je suis un jeune homme de 18 ans, je vais sur mes 19 ans dans environ maintenant 2 semaines.
Je vis une période très compliquée depuis plusieurs années, je fais face à l'étouffante éducation de mon père qui impose toute son autorité sur moi depuis toujours. Je n'ai jusqu'à aujourd'hui jamais eu le droit de sortir tout seul, d'aller en cours tout seul, je devais me faire déposer et aller me faire chercher chaque jour, jamais pu sortir des potes ne serait ce que aller faire les magasins. Tout ce qui compte pour lui dans ma vie c'est mes études et rien d'autre, il considère que jusqu'à au moins la fin de mes études je ne dois avoir 0 liberté meme pas le strict minimum. J'en deviens malade psychologiquement et mentalement chaque jour, j'ai souvent des idées suicidaires, comme un sentiment de ne jamais pouvoir sortir de cette impasse tant qu'il sera vivant, je suis complètement anéanti. Dans tout cela ma belle mère n'a aucun mot à dire, le chef de la maison c'est lui et personne ne parle au dessus de lui.
J'ai donc envisagé maintenant de m'organiser de partir de chez
moi pour aller vivre ailleurs tout seul, avec mon appartement, un travail, en délaissant mes études (tant pis je considère que c'est le prix à payer pour ma vie et ma liberté ainsi que mes droits). Une discussion avec lui n'a jamais été possible et ça ne le sera jamais, je ne prends vraiment pas cette décision sur un coup de tête.

Je souhaite savoir : si étant donné que je suis majeur, je n'ai donc plus de responsable légal (je fuguerais à mes 19 ans et demie environ), serais-je en infraction vis à vis de la loi française en fuguant ?
- Si mes parents le souhaitent : pourrais-je etre recherché par la police ?
- Puis-je déclarer ma fugue dans un commissariat pour que personne ne me recherche (dans le cas ou mon père pourrait faire semblant de prétendre à une disparition inquiétude pour que la police soit à ma recherche)?

J'aimerais donc être éclairé si possible sur ces questions importantes que j'ai dans ma tête. Je vous prie de bien m'excuser pour la lecture assez longue.
Quelqu'un pourrait m'aider pour avoir réponse à ces questions s'il vous plait.

Par jodelariege

bonjour
concernant "la fugue" elle n'existe pas du fait de votre majorité"
personne ne viendra vous chercher sur ordre de vos parents;
aucun commissariat ne prendra la plainte de votre père
le principal problème viendra de votre prise en charge financière :travail, appartement à payer ,charges diverses...voyez une assistante sociale pour vous faire conseiller

---
Par TUT03

Bonjour

vous êtes majeur et vous pouvez faire ce que vous voulez, si vous voulez éviter que vos parents demandent aux autorités de vous recherchez, vous rédigez une lettre en indiquant que vous partez de votre propre volonté, vous pouvez informer quelques uns de vos amis pour qu'ils puissent témoigner de votre volonté de partir librement, vous pouvez même donner des nouvelles ponctuellement à vos parents sans préciser où vous vous trouvez, pour les rassurer, ou pas.

vous pouvez trouver un job étudiant pour avoir une certaine indépendance financière ou vous engager dans une formation par alternance qui sont rémunérées

je vous invite à préparer votre départ, vous pouvez faire une demande de logement auprès d'un bailleur social ou avec l'aide d'une assistante sociale, si vous êtes étudiant, vous pouvez faire une demande de bourse mais cela risque d'être trop tardif pour cette année

dans l'absolu vous pourrez saisir la justice pour demander une pension alimentaire à vos parents

en organisant votre départ, vous démontrez à vos parents que vous êtes capable de vous prendre en charge et que vous êtes un jeune adulte responsable, tout en poursuivant vos études.

Par isernon

bonjour,

comme vous êtes majeur, vous pouvez quitter le foyer familial.

le problème sera d'avoir les moyens qui vous permettent de vivre.

salutations

Par Isadore

Bonjour,

Si vous pensez que des personnes de votre entourage pourraient signaler votre disparition à la police, il sera en effet mieux de leur dire que vous êtes parti de votre plein gré (vous n'êtes pas obligé de laisser vos coordonnées).

Même si la police entame des recherches car la disparition est jugée "inquiétante", personne ne va vous causer d'ennuis. L'enquête prendra fin sitôt qu'il sera constaté que vous êtes en bonne santé et libre de vos mouvements.

N'avez-vous jamais essayé de dire à vos parents que tel soir vous alliez rentrer tard ? Les mettre devant le fait accompli...